

COMMERCANTS NON SEDENTAIRES

-----  
PIECES A PRODUIRE

**PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS ET PRESENTATION DES ORIGINAUX :**

**I - POUR LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION PROVISOIRE (PREALABLE A L'ATTRIBUTION DU N°K.BIS)**

**1°/ Pour une personne physique**

- photocopie d'une pièce d'identité (C.N.I., passeport, acte de naissance, livret de famille, fiche d'état civil)

**SI vous êtes étranger, fournir :**

- photocopie de votre titre de séjour,
- justifier d'une résidence régulière en France depuis au moins **CINQ ANNEES**  
(Les ressortissants de certains Etats bénéficient d'un régime plus favorable : la liste de ces Etats peut être consultée en Sous-Préfecture).

**2°/ Pour une personne morale :**

- Les pièces indiquant la forme juridique, l'objet et le lieu du siège social de la personne morale
- Les nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile, nationalité du représentant légal de la personne morale

**II - 1ERE DELIVRANCE DE LA CARTE**

- Extrait d'immatriculation au Registre du commerce ou au Répertoire des métiers (**de moins de 3 MOIS**)
- photocopie d'une pièce attestant que l'intéressé est pris en compte par les services fiscaux ou feuillet de la liasse CFE
- 2 photographies d'identité récentes

**III - VALIDATION BIENNALE**

- Extrait d'immatriculation au Registre du commerce ou au Répertoire des Métiers (n°K.BIS) **de moins de 3 MOIS**
- Photocopie de l'avis d'imposition à la taxe professionnelle  
OU photocopie de l'attestation établissant qu'en cas d'exonération de taxe professionnelle prévue par l'article 1457 du code général des impôts, la personne tenue à déclaration bénéficie d'une exonération de ladite taxe mais est prise en compte par les services fiscaux en matière de taxe sur le chiffre d'affaires et d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés.

**IV - RENOUELEMENT DE LA CARTE**

Il y a lieu de délivrer une nouvelle carte en cas : **de changement de domicile, d'activité ambulante, de représentant légal, de perte, vol, ou destruction de la carte.**

Constituer un dossier comme pour une validation + 2 photos